



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 24 octobre 2019

Membres présents : Mme THIRIOT Sandrine, MM. DESCHAMPS Bernard, BOURGEOIS Cyrille.

Membres excusés : MM. CHANOT Denis, VERLANT Frédéric et NICOLE Marc.

Représentant le CD : M. HENRY Jean-Pol, qui n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Courriel

Courriel de l'As Stenay Mouzay :

La commission prend connaissance du courriel de l'As Stenay Mouzay reçu en date du 10 octobre 2019, dans lequel celui-ci demande à la commission la possibilité d'intégrer une équipe sénior supplémentaire au sein du championnat Séniors de Départementale 3.

La commission en prend note et accède à la demande de l'As Stenay Mouzay.

Dossiers à traiter :

Match n°50363.1 : Sorcy Void Va. Lérouville Commercy 1 – Sc Contrisson du 05 octobre 2019. U15 Départemental 1 Groupe B

Absence au coup d'envoi du Sc Contrisson 1

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre, qui précise que l'équipe du Sc Contrisson 1 était absente au coup d'envoi de la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide : Sorcy Void Vacon Lérouville Commercy 1 bat Sc Contrisson 1 : 3 – 0 par forfait.

Moins 1 point au classement pour l'équipe du Sc Contrisson 1.

Match retour sur les installations de l'Entente Sorcy Void Vacon.

Frais financiers à la charge du Sc Contrisson (546823) :

Frais forfaitaires de procédure : 32,50€

Amende de forfait tardif : 23,50€

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'Entente Sorcy Void Vacon (549345) : 23,50 €

Frais de déplacement de l'arbitre à rembourser à l'Entente Sorcy Void Vacon (549345) : 5.60 €

Match n°50028.1 : FC Dugny 1 – As Tréveray 1 du 20 octobre 2019 Séniors D1

Match non joué

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre et constate que la rencontre n'a pas été jouée car l'arbitre a déclaré le terrain impraticable.

En conséquence, la commission décide que la rencontre sera reprogrammée à une date ultérieure.

**Match n°50094.1 : Asl Mangiennes 1 – Us Etain Buzy 2 du 20 octobre 2019
Seniors D2 groupe A**

Match non joué

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre et constate que la rencontre n'a pas été jouée car l'arbitre a déclaré le terrain impraticable.

En conséquence, la commission décide que la rencontre sera reprogrammée à une date ultérieure.

**Match n°50091.1 : Asc Seuil d'Argonne 1 – Es Tilly Avb 1 du 20 octobre 2019
Seniors D2 groupe A**

Match non joué

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre et constate que la rencontre n'a pas été jouée car l'arbitre a déclaré le terrain impraticable.

En conséquence, la commission décide que la rencontre sera reprogrammée à une date ultérieure.

**Match n°50668.1 : Asl Mangiennes 2 – Fc Varennes 1 du 20 octobre 2019
Seniors D3 groupe A**

Match arrêté à la 17ème minute.

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre et constate que la rencontre citée en rubrique a été arrêtée à la 17ème minute en raison des intempéries afin de préserver le terrain pour la rencontre suivante.

Considérant que la rencontre n'a pas été à son terme en raison des intempéries, la commission décide que la rencontre est à rejouer à une date ultérieure.

**Match n°50487.1 : Ll Vaucouleurs 2 – Fc Revigny 1 du 19 octobre 2019
U13 D2 groupe C**

Absence au coup d'envoi du Fc Revigny 1

La commission prend connaissance de la feuille de match qui précise que l'équipe du Fc Revigny 1 était absente au coup d'envoi de la rencontre citée en rubrique.

**En conséquence, la commission décide : Ll Vaucouleurs 2 bat Fc Revigny 1 : 3 – 0 par forfait.
Moins 1 point au classement pour l'équipe du Fc Revigny.**

Frais financier à la charge du Fc Revigny (544968) :

Frais forfaitaire de procédure : 32,50 €

Amende de forfait tardif : 15.80 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à Ll Vaucouleurs (503783) : 15.80 €

Jumelages pour la saison 2019/2020 :

U18

CLUBS JUMELÉS		APPELLATION	GESTION ADMINI.	GESTION ARTICLE DES JEUNES	TERRAIN
US BEHONNE-LONGEVILLE Entente CENTRE ORNAIN FC FAINS VEEL	553725	BEHONNE LONG- FAINS-ECO 2	US BEHONNE-LONGEVILLE	US BEHONNE- LONGEVILLE	LONGEVILLE
	581823				
	518300				
US ETAIN-BUZY ASL MANGIENNES	542770	US ETAIN.BUZY- MANGIENNES	US ETAIN-BUZY	US ETAIN-BUZY	ETAIN
	539027				
FC SAINT-MIHIEL MAIZEY-LACROIX	503693	ST MIHIEL-MAIZEY	FC SAINT-MIHIEL	FC SAINT-MIHIEL	SAINT-MIHIEL
	541395				

U 18 R3

U15

CLUBS JUMELÉS		APPELLATION	GESTION ADMINI.	GESTION ARTICLE DES JEUNES	TERRAIN
US BEHONNE-LONGEVILLE FC FAINS VEEL BAR LE DUC FC	553725	FAINS-USBL-BFC 1	FC FAINS VEEL	FC FAINS VEEL	FAINS VEEL
	518300				
	551311				
FC DUGNY SUR MEUSE AS DIEUE-SOMMEDIÈUE SA VERDUN.BELLEVILLE	512092	DUGNY DIEUE VERDUN 1	FC DUGNY SUR MEUSE	FC DUGNY	DUGNY
	541396				
	542762				
FC SAINT-MIHIEL E.MAIZEY-LACROIX	503693	ST MIHIEL-MAIZEY 1	FC SAINT-MIHIEL	FC SAINT-MIHIEL	SAINT-MIHIEL
	541395				
E.SORCY VOID-.VACON ES LEROUVILLE SC COMMERCY	549345	SORCY.V.LEROUVILLE.COMMERCY 1	E.SORCY VOID-.VACON	E.SORCY VOID-. .VACON	SORCY
	521956				
	503591				
E.SORCY VOID-.VACON ES LEROUVILLE SC COMMERCY	549345	LEROUVILLE.SORCY.V.COMMERCY 2	ES LEROUVILLE	ES LEROUVILLE	LEROUVILLE
	521956				
	503591				
US THIERVILLE SUR LEUSE AS NIXEVILLE.BLERCOURT	530013	THIERVILLE-NIXEVILLE.BLERCOURT 1	US THIERVILLE SUR LEUSE	US THIERVILLE SUR LEUSE	THIERVILLE
	528765				
US ETAIN-BUZY ASL MANGIENNES	542770	US ETAIN.BUZY-MANGIENNES 1	US ETAIN-BUZY	US ETAIN-BUZY	ETAIN
	539027				
US ETAIN-BUZY ASL MANGIENNES	542770	US ETAIN.BUZY-MANGIENNES 2	US ETAIN-BUZY	US ETAIN-BUZY	ETAIN
	539027				

U 15 à 8

U13

CLUBS JUMELES		APPELLATION	GESTION ADMINI.	GESTION ARTICLE DES JEUNES	TERRAIN
FC SAINT-MIHIEL MAIZEY-LACROIX	503693	ST MIHIEL-MAIZEY 1	FC SAINT-MIHIEL	FC SAINT-MIHIEL	SAINT-MIHIEL
	541395				
FC SAINT-MIHIEL MAIZEY-LACROIX	503693	MAIZEY ST MIHIEL 2	E.MAIZEY-LACROIX	E.MAIZEY-LA- CROIX	LACROIX
	541395				
FC DUGNY SUR MEUSE AS DIEUE-SOMMEDIUE SA VERDUN.BELLEVILLE	512092	VERDUN DUGNY DIEUE 1	SA VERDUN.BELLEVILLE	SA VERDUN.BEL- LEVILLE	VERDUN
	541396				
	542762				
FC DUGNY SUR MEUSE AS DIEUE-SOMMEDIUE SA VERDUN.BELLEVILLE	512092	VERDUN DUGNY DIEUE 2	SA VERDUN.BELLEVILLE	SA VERDUN.BEL- LEVILLE	VERDUN
	541396				
	542762				
FC DUGNY SUR MEUSE AS DIEUE-SOMMEDIUE SA VERDUN.BELLEVILLE	512092	DIEUE DUGNY VERDUN 3	AS DIEUE-SOMMEDIUE	AS DIEUE-SOM- MEDIUE	DIEUE
	541396				
	542762				
US THIERVILLE SUR LEUSE AS NIXEVILLE.BLERCOURT	530013	NIXEVILLE THIERVILLE 3	NIXEVILLE BLERCOURT	NIXEVILLE BLERCOURT	NIXEVILLE
	528765				

U11

CLUBS JUMELES		APPELLATION	GESTION ADMINI.	GESTION ARTICLE DES JEUNES	TERRAIN
FC DUGNY SUR MEUSE AS DIEUE-SOMMEDIUE	512092	AS DIEUE-SOMMEDIUE	AS DIEUE-SOMMEDIUE	AS DIEUE- SOMMEDIUE	DIEUE
	541396				
FC SAINT-MIHIEL MAIZEY-LACROIX	503693	ST MIHIEL-MAIZEY 1	FC SAINT-MIHIEL	FC SAINT-MIHIEL	SAINT-MIHIEL
	541395				
FC SAINT-MIHIEL MAIZEY-LACROIX	503693	MAIZEY-ST MIHIEL 2	E.MAIZEY-LACROIX	E.MAIZEY- LACROIX	SAINT-MIHIEL
	541395				

U8/U9

CLUBS JUMELES		APPELLATION	GESTION ADMINI.	GESTION ARTICLE DES JEUNES	TERRAIN
FC DUGNY SUR MEUSE AS DIEUE-SOMMEDIUE	512092	FC DUGNY SUR MEUSE	FC DUGNY SUR MEUSE	FC DUGNY SUR MEUSE	DUGNY SUR MEUSE
	541396				
FC DUGNY SUR MEUSE AS DIEUE-SOMMEDIUE	512092	AS DIEUE-SOMMEDIUE	AS DIEUE-SOMMEDIUE	AS DIEUE-SOM- MEDIUE	DUGNY SUR MEUSE
	541396				

U6-U7

CLUBS JUMELES		APPELLATION	GESTION ADMINI.	GESTION ARTICLE DES JEUNES	TERRAIN
FC DUGNY SUR MEUSE	512092	FC DUGNY SUR MEUSE	FC DUGNY SUR MEUSE	FC DUGNY SUR MEUSE	DUGNY SUR MEUSE
AS DIEUE-SOMMEDIUE	541396				
FC DUGNY SUR MEUSE	512092	AS DIEUE-SOMMEDIUE	AS DIEUE-SOMMEDIUE	AS DIEUE-SOM- MEDIUE	DUGNY SUR MEUSE
AS DIEUE-SOMMEDIUE	541396				

Tirage intégral des Coupe Meuse Séniors

En présence de M. LIGER Francis représentant le président du District Meusien de Football.

Clubs présents : Es Ancerville, Bar le Duc Fc, Fc Dugny, Sa Verdun Belleville.

Coupe Meuse Seniors B :

1/8ème de finale le Dimanche 17 novembre 2019 :

Match 1 : US Thierville 2 / US Thierville 3

Match 2 : FC Saint Mihiel 2 / ASL Mangiennes 2 (08/12/2019)

Match 3 : FC Dugny 2 / Entente VHF 2

Match 4 : US Thierville 4 / SA Verdun Belleville 2

Match 5 : LL Vaucouleurs 2 / Bar le Duc FC 3

Match 6 : AS Tréveray 2 / ECO 2

Match 7 : LL Vaucouleurs 3 / Bar le Duc FC 2

Match 8 : Entente Sorcy Void Vacon 2 / Entente Maizey Lacroix 2

¼ de finale le Dimanche 22 mars 2020 :

Match 11 : Vainqueur match 7 / Vainqueur match 8

Match 12 : Vainqueur match 6 / Vainqueur match 5

Match 13 : Vainqueur match 2 / Vainqueur match 4

Match 14 : Vainqueur match 3 / Vainqueur match 1

½ finale le Lundi 13 avril 2020 :

Match 21 : Vainqueur match 12 / Vainqueur match 11

Match 22 : Vainqueur match 13 / Vainqueur match 14

Finale le Samedi 20 juin 2020 :

Vainqueur match 22 / Vainqueur match 21

Coupe Meuse Seniors A :

1/8ème de finale le Dimanche 17 novembre 2019 :

Match 1 : FC Revigny (D1) / FC Saint Mihiel (R3)

Match 2 : FC Dugny (D1) / LL Vaucouleurs (D1)

Match 3 : ASC Seuil d'Argonne (D2) / US Thierville (R3)

Match 4 : ECO (R3) / US Etain Buzy (R2)

Match 5 : ASL Mangiennes (D2) / Entente Sorcy Void Vacon (R2)

Match 6 : Entente VHF (R3) / SA Verdun Belleville (R3)

Match 7 : AS Tréveray (D1) / Bar le Duc FC (R1)

Match 8 : ES Ancerville (D3) / Entente Maizey Lacroix (D1)

¼ de finale le Dimanche 22 mars 2020 :

Match 11 : Vainqueur match 6 / Vainqueur match 8

Match 12 : Vainqueur match 3 / Vainqueur match 4

Match 13 : Vainqueur match 7 / Vainqueur match 5

Match 14 : Vainqueur match 1 / Vainqueur match 2

½ finale le lundi 13 avril 2020 :

Match 21 : Vainqueur match 11 / Vainqueur match 12

Match 22 : Vainqueur match 13 / Vainqueur match 14

Finale le Dimanche 21 juin 2020 :

Vainqueur match 21 / Vainqueur match 22

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

Le président de séance,
DESCHAMPS Bernard